



## PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE  
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le **03 JUIL 2014**

### Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 30 juin 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé de refuser l'autorisation sollicitée par la SCI LIMOGES SUD, dont le siège social se situe rue Henri Giffard, Zone Industrielle Nord 87280 LIMOGES, représentée par son gérant, M. Stéphane PERIN, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial de 16 990 m<sup>2</sup> de surface de vente totale, implanté rue de Nexon sur les communes de Limoges et de Condat-sur-Vienne, composé d'un hypermarché Leclerc de 6 990 m<sup>2</sup>, d'une parapharmacie Leclerc de 500 m<sup>2</sup>, d'une galerie marchande de 3500 m<sup>2</sup> composée de 30 cellules de moins de 300 m<sup>2</sup> dédiées principalement à l'équipement de la personne, d'un magasin dédié à l'équipement de la personne de 1 500 m<sup>2</sup> et d'une cellule dédiée à l'équipement de la maison de 4 500 m<sup>2</sup>.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

Pour le Préfet,

Pour le Préfet  
~~le Directeur de Préfecture.~~

Gérard JOUBERT